

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE&BOIS

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

POINT N°

RAPPORTEUR : J. JP MARTIN

OBJET : Budget annexe des marchés d'approvisionnement - Rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026

¤ Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2024, Paris Est Marne & Bois (PEMB) exerce la compétence des marchés alimentaires, sur 3 de nos communes membres dès 2024 puis sur une 4ème commune membre en 2025, sous la forme d'**une exploitation en régie directe** plutôt que d'une délégation de service public (DSP) avec un prestataire privé, ce qui supprime les coûts d'intermédiation.

Cette activité constitue un service public industriel et commercial (SPIC) et est donc exploitée sous la forme d'un budget annexe relevant de la nomenclature M4, en outre assujetti à la TVA.

¤ Après les transferts progressifs à PEMB en cours d'année 2024 de cette activité par les communes de Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé puis Joinville-le-Pont, la commune de Saint-Maurice a également transféré cette compétence à PEMB en 2025.

Par ailleurs, l'un des éléments marquants de l'année 2025 a été la gestion de cette activité sur le marché provisoire du centre de Nogent-sur-Marne, du fait des travaux de construction des nouvelles halles par PEMB, qui se poursuivront jusqu'à la rentrée 2026.

A cet égard, notre principale orientation budgétaire pour 2026 consiste à imputer sur ce budget annexe des Marchés alimentaires les dépenses d'aménagement intérieur des futures halles de Nogent, à savoir tout ce qui relève des travaux relatifs aux futurs **étals** : soubassements, habillages métalliques, alimentation électrique, lumineuses.

Cette orientation budgétaire 2026 conduit à financer ces dépenses d'investissement par un recours à l'emprunt sur ce budget annexe.

¤ Ainsi, les principales masses financières à ce stade (*données provisoires en montants HT*) composant le projet de BP 2026 du budget annexe des marchés d'approvisionnement se présenteraient ainsi :

1) Section d'exploitation :

- **Les charges réelles d'exploitation 2026** s'établiraient à **1,36 M€**, dont 413 K€ de charges courantes et 930 K€ de charges de personnel. Il ne s'agit que d'une faible progression de ces charges globales d'exploitation par rapport au BP 2025 (1,16 M€), puisque ce projet de BP 2026 inclut en année pleine l'exploitation du marché de Saint-Maurice.

- **Les recettes réelles d'exploitation 2026** s'élèveraient à **1,49 M€**, composées exclusivement des recettes facturées aux commerçants (droits de place, refacturation de l'électricité, redevance d'animation). Le tassement de ces recettes en 2026 traduit juste la prudence des estimations, au regard notamment de l'exécution comptable 2025 sur les 4 communes.

Sur ces bases, l'épargne brute prévisionnelle 2026 s'établirait à **129 K€**.

2) **Section d'investissement :**

- **Les dépenses d'équipement 2026** sur ce budget annexe s'élèveraient exceptionnellement à **2,18 M€**, composées quasi-essentiellement des travaux d'aménagement intérieur des futures halles de Nogent concernant les étals, pour un total de **2,12 M€ HT**.
- **Les recettes d'investissement 2026** seraient composées de l'emprunt d'équilibre de **2,05 M€**, constituant une autorisation maximum, sachant qu'il ne sera mobilisé qu'en fonction des investissements effectivement réalisés.
S'y ajoute l'autofinancement en provenance de la section d'exploitation.

Il est demandé au Conseil de Territoire de bien vouloir prendre acte de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires 2026 du budget annexe des marchés d'approvisionnement et de la tenue du débat sur ces orientations budgétaires.

Le Rapporteur,